

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
MERCREDI 26 AOÛT 2020  
À 20 HEURES**

---

**Présents** : J. FERRAND – M.P. GABILLEAU – L. GENTREAU – C. BIRON – G. LE METOUR – N. BOILEAU – P. TESSIER – M. AUBINEAU – E. CHAUVET – D. BACH – D. VEQUEAU – L. PACREAU – V. BONNEFOY – H. BEAUDOUIN – S. BAUDRY – V. LOCTEAU

**Absents excusés** : N. GILBERT ayant donné pouvoir à D. BACH – C. DUJOUR – P. BRETAUD.

**Secrétaire** : G. LE METOUR

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus d'avoir accepté d'avancer d'une journée la réunion de Conseil Municipal à ce jour, du fait d'une réunion aux Achards le jeudi 27 août 2020 à 18h30.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal afin d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : un poste pour accroissement temporaire d'activité de 20h.

**1) MODIFICATION DES STATUTS VENDÉE GRAND LITTORAL :**

Monsieur le Maire indique que lors de sa dernière séance le 24 juin 2020, Le Conseil Communautaire a approuvé la modification des statuts de Vendée Grand Littoral :

- L'assainissement des eaux usées intègre l'assainissement collectif et le SPANC ;
- La Fibre à l'abonné (FTTH) est ajoutée comme compétence supplémentaire.

Il est proposé au conseil de valider cette modification.

Accord du CM.

**2) NOMINATIONS DES DÉLÉGUÉS POUR LES COMMISSIONS VENDÉE GRAND LITTORAL :**

Monsieur le Maire annonce qu'il y a lieu de désigner les membres représentants la commune dans les différentes commissions Vendée Grand Littoral et indique les noms des présidents de chacune des commissions.

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants en évoquant une priorité pour les adjoints de se positionner pour être en lien avec leur commission :

- Commission Finances :

Titulaire : M.P. GABILLEAU

Suppléante : V. LOCTEAU

- Commission Aménagement du Territoire, Urbanisme et Mobilité :

Titulaire : G. LE METOUR

Suppléante : M.P. GABILLEAU

- Commission Environnement, Développement Durable, Déchets et Assainissement :

Titulaire : H. BEAUDOUIN

Suppléante : V. BONNEFOY

- Commission Tourisme, Sport, Culture et Patrimoine :

Titulaire : N. BOILEAU

Suppléant : S. BAUDRY

- Commission Economie :

Titulaire : L. GENTREAU

Suppléant : E. CHAUVET

- Commission Solidarité :

Titulaire : C. BIRON

Suppléant : D. VEQUEAU

### **3) RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF VENDÉE GRAND LITTORAL :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de Vendée Grand Littoral.

Il est proposé au conseil d'approuver ce rapport.

Accord du CM.

### **4) RAPPORT SUR LA GESTION DES DÉCHETS VENDÉE GRAND LITTORAL :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ménagers.

Ce rapport a été établi par les services de la Communauté de Communes et présente le prix et la qualité du service.

Accord du CM.

### **5) NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ PLUi VENDÉE GRAND LITTORAL :**

Monsieur le Maire explique que l'objectif est le lancement d'une étude pour le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Monsieur le Maire propose de désigner un représentant pour le comité de pilotage PLUi.

Titulaire : G. LE METOUR

Accord du CM.

### **6) CONVENTION SPL POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE MAREUIL :**

Monsieur le Maire propose de confier la réalisation de l'aménagement de l'entrée de l'agglomération située route de Mareuil à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée dans le cadre d'une convention de maîtrise d'œuvre.

L'agence de services aux collectivités locales de Vendée est une société anonyme publique locale sur laquelle les collectivités locales actionnaires doivent exercer un contrôle analogue à celui réalisé sur leurs propres services.

Dans cette optique, Monsieur le Maire tiendra le conseil régulièrement informé de la réalisation de la convention. Ainsi il explique qu'à ce jour, il reste à faire : le busage, les trottoirs, la bande de roulement et l'éclairage.

Monsieur le Maire présente la Convention et propose au Conseil Municipal de l'approuver.

Accord du CM.

### **7) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DE 20H :**

Monsieur le Maire explique que suite à la démission d'un agent fin juin et à l'arrêt maladie d'un agent, il y a un manque au niveau des services périscolaires et du ménage. Le poste de l'agent titulaire n'étant rempli que sur sa partie administrative, il y a obligation d'en créer un nouveau pour la partie périscolaire, sur 20h.

Il est proposé au conseil de valider cet accroissement temporaire d'activité.

Accord du CM.

#### **8) VENTE DES PARCELLES BOISÉES D 290, D 291, D 296 ET D 472 LIEU-DIT LES SAUZAYES :**

Monsieur le Maire explique qu'en date du 29 juillet 2020, un courrier arrivant de chez M<sup>e</sup> Willy DESBANCS indique que le Groupement Foncier Agricole Famboc à l'intention de vendre 4 parcelles boisées situées sur la commune : les parcelles D 290, D 291, D 296 et D 472, d'une superficie respective de 320, 330, 850 et 307 m<sup>2</sup>, et situées au lieu-dit Les Sauzayes.

Il est proposé au conseil de ne pas exercer son droit de préférence.

Accord du CM.

#### **9) DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**

15 déclarations d'intentions d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente d'une maison appartenant à Mme GUILLET au 14 rue des Plantes : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. MARTIN et Mme SICARD au 5 rue des Étanchais : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'un terrain appartenant à la SAS CLN Promotion au 9 rue des Sources : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. FARDIN au 10 rue Beauséjour : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à MM. PERIN et Mme NORMAND au 28 rue des Plantes : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à MM. MARTINEZ et ISIBERT au 2 rue des Ramiers : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente de terrains appartenant à M. O'DELL rue du Petit Paris : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. et Mme RENARD au 15 rue des Lilas : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à Mme GESTIN au 12 rue des Jardins : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'un terrain appartenant à la SAS CLN Promotion au 7 rue des Sources : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. BERTHOME et Mme WINTERSTEIN au 7 Hameau des Peupliers : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant aux conjoints DAVIET au 7 rue des Genêts : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à M. BRUNOIS au 39 rue du Clos-Saint-Père : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'un terrain appartenant à la SAS CLN Promotion au 6 rue du Clos-Saint-Père : la commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration ;
- Vente d'une maison appartenant à Mme BOULAY au 10 rue des Ajoncs : la commune

renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 septembre 2020 à 20h00, en salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,

**J. FERRAND**